

# Irri.pl@ine

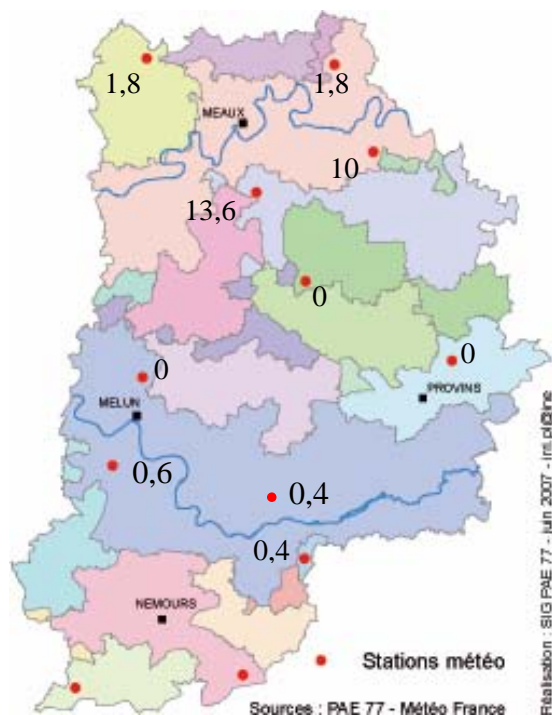
N° 45 – 9 juillet 2009 – 2 pages

## METEO

Peu de pluie sur la dernière décade de juin et des températures élevées. On a observé des températures maximales supérieures à 30°C les 29 et 30 juin.

Les températures moyennes sur la dernière décade de juin (18,8°C) sont supérieures à la moyenne des 30 dernières années.

Les ETP jusqu'au Dimanche 5 juillet étaient en moyenne de 5,3 mm/j avec une pointe à 5,6 mm/j le 2 juillet. Depuis les quatre derniers jours, ils ont chuté de plus de 50% !



Pluies (mm) du 21 au 30 juin 2009

## CULTURES

Nous cherchons des parcelles en betteraves, féveroles, maïs et tournesol pour avoir une répartition sur l'ensemble du département des cultures irriguées, et caler notre modèle de déficit hydrique sur vos pratiques. Ce suivi est d'autant plus important que le département connaît des zones sous restrictions d'utilisation de l'eau.

De plus, nous manquons de données pluviométriques sur une partie du département.

Vous devrez nous informer chaque semaine de la pluviométrie sur votre parcelle (ou à défaut votre exploitation) et de vos apports d'eau par irrigation. Si vous souhaitez participer à ce réseau, contactez le Pôle Agronomie & Environnement ou envoyez un courriel à [irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr).

## MAÏS

Le tableau ci-après indique le déficit hydrique calculé sur 6 stations du département. Les premiers maïs, semés vers la fin de la première décade d'avril, sont au stade 12-15 feuilles.

Stations	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	LA BROsse-MONTCEAUX	TOUQUIN	NANGIS	CHAILLY-EN-BIERE	VOULTON
Classe de RU	Grande	Faible	Moyenne	Grande	Moyenne	Moyenne
Pluie sur station météo 01 avril - 30 juin	201,4	203	189,5	179	202,8	162,4
Irrigation (mm)	0	0	0	0	0	0
Déficit hydrique (mm) au 30 juin 2009	38	38	27	44	47	66

## ✓ Conseils en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

A partir de 10 mm retarder les passages d'un jour tous les 3 à 4 mm.

➤ Réaliser le premier tour d'eau sur des maïs ayant passé le stade 11 – 12 feuilles en sols superficiels (passage de 30 mm) et moyens (35 à 40 mm au maximum) dans les secteurs les moins arrosés naturellement.

Pour des semis plus tardifs, ou des cultures en sol plus profond (RU supérieure à 150 mm), attendre pour déclencher le premier apport d'eau.

## BETTERAVES

Le tableau ci-après indique le déficit hydrique calculé sur 4 stations du département et 1 parcelle.

Stations ou communes	NANGIS	CHAILLY-EN-BIERE	LA BROSSE-MONTCEAUX	RUMONT	VOULTON
Classe de RU	Grande	Moyenne	Faible	Faible	moyenne
Pluie sur station météo 01 avril - 30 juin	179	202,8	203	201,4	162,4
Irrigation (mm)	0	0	0	0	0
Déficit hydrique (mm) au 30 juin 2009	38	17	18	18	34

## ✓ Conseils en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

A partir de 10 mm retarder les passages d'un jour tous les 3 à 4 mm.

Même s'il est vrai que les betteraves ont une faculté de rattrapage, l'efficacité de l'irrigation aux mois de juin et juillet est supérieure à celle de fin août.

➤ Réaliser le premier tour d'eau sur les betteraves (hormis les semis de fin avril), avec un apport de 30 mm en sols superficiels et 35 à 40 mm sur les sols moyens dans les secteurs les moins arrosés naturellement.

Pour des semis plus tardifs, ou des cultures en sol plus profond (RU supérieure à 150 mm), attendre pour déclencher le premier apport d'eau.

## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

### NAPPE DE CHAMPIGNY

- Le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indique 47,38 m au 7 juillet 2009. Ce niveau reste sous le seuil de crise renforcée (47,60 m).

- Le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indique 121,55 m (cote NGF) au 7 juillet 2009. Ce niveau est sous le seuil de crise (123,6 m).

### NAPPE DE BEAUCE

Pour la nappe de Beauce, le niveau de l'indicateur Beauce centrale est de 112,72 m au 5 juillet 2009.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR  
**Toute rediffusion et reproduction interdites**